

## VOTRE SOUSCRIPTION EN 3 ETAPES



**Etape 1 :** Toute souscription doit être réalisée après consultation de la notice d'information.



**Etape 2 :** Renseigner la Fiche Connaissance Client et le Bulletin de Souscription, en indiquant :

- Votre civilité
- Le nombre de part et le montant de la souscription.

Prière de nous contacter pour connaître les frais d'entrée.



**Etape 3 :** Envoyer votre dossier complet (Bulletin de souscription + Fiche connaissance client) à :

**ACTIFINANCES  
26 rue Washington  
75008 PARIS**

Accompagné de :

- Votre pièce d'identité (recto verso)
- Votre justificatif de domicile
- Votre chèque à l'ordre de « BFCM/RAYONNEMENT FRANCE 2 » mentionné sur le bulletin de souscription

Nous accuserons réception de votre dossier par mail.

### **Une question, un renseignement ? Pour toutes informations ...**

**ACTIFINANCES** est à votre disposition du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30 sur rendez-vous ou par téléphone au : 01.42.88.17.87

## FICHE DE CONNAISSANCE CLIENT

A remplir et à joindre obligatoirement au bulletin de souscription  
(Informations conservées confidentielles)

Ce questionnaire, établi dans le cadre des dispositions des articles L. 533-5 et L.533-13 du code Monétaire et Financier, a pour objectif d'apprécier l'adéquation d'un investissement dans les FCPI/FIP avec votre expérience en matière d'investissement, vos besoins, vos objectifs et votre situation financière. Vos réponses, destinées à la seule information de la société de gestion, resteront strictement confidentielles.

### IDENTIFICATION DU CLIENT (cocher la case correspondante)

Monsieur                       Madame                       Mademoiselle  
 NOM : .....  
 NOM DE JEUNE FILLE : .....  
 PRENOMS : .....  
 DATE ET LIEU DE NAISSANCE : ..... ADRESSE : .....

#### Votre situation Familiale

Célibataire             Marié(e)             Divorcé(e)             Pacsé(e)             Veuf/Veuve

#### Votre situation professionnelle

Salarié(e)             Profession libérale             Chef d'entreprise             Retraité(e)             Artisan  
 Etudiant             Autre : .....

### SITUATION PATRIMONIALE DU CLIENT : (cocher la case correspondante)

A combien estimez vous le revenu moyen annuel brut de votre foyer fiscal ?

Moins de 30 K€             de 30K€ à 50K€             de 51K€ à 100K€             supérieur de 100K€

Vous estimez votre situation patrimoniale :

de 1 300K€ à 3 000K€             supérieure à 3 000 K€

Quelle est la part de votre patrimoine investie en valeurs mobilières ?

Inférieure à 5%             entre 5% et 25%             entre 26% et 50%             supérieure à 50%

Possédez vous déjà un portefeuille FCPR / FCPI / FIP ?             OUI             NON

Part des titres non cotés et des parts de FCPI / FIP / FCPR dans votre portefeuille de valeurs mobilières :

Inférieure à 5%             entre 5% et 10%             entre 25% et 50%             supérieure à 50%

Êtes-vous assujetti(e) à l'impôt sur le revenu ?             OUI             NON

Je déclare avoir pris connaissance du plafonnement des avantages fiscaux liés à mes souscriptions, et ce compte tenu des autres réductions d'impôt dont j'entends bénéficier :             OUI             NON

Êtes-vous assujetti (e) à l'impôt de solidarité sur la Fortune ?             OUI             NON

### EXPERIENCE DU CLIENT EN MATIERE D'INVESTISSEMENT : (cocher la case correspondante)

Avez-vous déjà réalisé des opérations de placement financier avec un conseiller financier ?             OUI             NON

Avez-vous déjà réalisé des opérations de placement financier sans un conseiller financier ?             OUI             NON

Délégez-vous la gestion de tout ou partie de votre portefeuille de valeurs mobilières ?             OUI             NON

Quels instruments financiers entrent dans la composition de votre portefeuille de valeurs mobilières ?

- Actions cotées                       Actions non cotées                       OPCVM Actions                       OPCVM Obligataires
- OPCVM Monétaires                       FCPI                       FIP                       FCPR Agréé                       FCPR Allégé
- SCPI                       SOFICA                       Autres : .....

**AVERSION AUX RISQUES ET HORIZON D'INVESTISSEMENT : (cocher la case correspondante)**

En contrepartie des avantages fiscaux attachés à la souscription des parts de FCPI et FIP, je suis conscient que les investissements dans ces fonds présentent un risque important en capital et que la durée de placement est de 5 à 12 ans minimum (hors cas légaux de rachat anticipé) :

- OUI     NON

**LES OBJECTIFS POURSUIVIS PAR LE CLIENT (plusieurs choix possibles) :(cocher la case correspondante)**

- Réduction d'impôt
- Recherche d'un profit important à long terme (en contrepartie d'un risque important encouru sur le capital)
- Diversifier votre patrimoine
- Autres (préciser): .....

Je reconnais que l'avantage fiscal ne constitue pas l'unique motivation de l'investissement dans le FCPI et le FIP et je déclare sincères et exactes les informations communiquées par mes soins sur ce document.

Je certifie avoir pris connaissance de la Notice d'information du fonds ou support d'investissement au(x)quel(s) j'ai souscrit(s), y compris de leurs frais de fonctionnement, et des avertissements de l'Autorité des Marchés Financiers figurant dans cette notice, du risque encouru sur le capital ainsi que de la durée de blocage de mes avoirs.

Je reconnais avoir obtenu les informations nécessaires pour souscrire en toute connaissance de cause des parts de FCPI / FIP, en adéquation avec mon expérience, mes besoins, mes objectifs et ma situation financière.

Fait à ....., le .....

Signature du souscripteur

**Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la société de gestion du FIP / PCPI concerné.**

**Au regard des caractéristiques du produit auquel vous envisagez de souscrire, nous vous informons que nous vous classons dans la catégorie des clients non professionnels. Il vous est néanmoins possible de demander une reclassification qui pourra cependant vous être refusé. Vous êtes également tenu de nous faire part de tout changement de votre situation susceptible de modifier votre classification. Dans le cas où vous souhaiteriez faire une demande de changement de classification vous devez considérer qu'un client non professionnel bénéficie d'une plus grande protection qu'un client professionnel.**

# BULLETIN DE SOUSCRIPTION FIP RAYONNEMENT FRANCE N°2

(Article L. 214-31 du Code monétaire et financier)  
Agrément AMF du 25/10/2016 – Code ISIN : FR0013213071

**Actifinances**  
**26 rue Washington**  
**75 008 Paris**  
**N° Orias : 07004158**

Cachet du conseiller

## 1 ÉTAT CIVIL

Réf EXTENDAM : \_\_\_\_\_

Pour des raisons fiscales, merci de renseigner l'intégralité des informations demandées

M.  Mme Nom \_\_\_\_\_  
Prénom \_\_\_\_\_ Nom de naissance \_\_\_\_\_  
Deuxième Prénom(s) \_\_\_\_\_  
Date de naissance \_\_\_\_\_ Ville de naissance \_\_\_\_\_  
Département de naissance \_\_\_\_\_ Pays de naissance \_\_\_\_\_  
Nationalité \_\_\_\_\_  
Adresse Fiscale \_\_\_\_\_  
Code Postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_  
Pays \_\_\_\_\_  
Téléphone \_\_\_\_\_ Email \_\_\_\_\_

## 2 AVERTISSEMENT

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 6,5 ans, prorogable de deux (2) fois un (1) an sur décision de la Société de Gestion, soit une durée pouvant aller jusqu'à 8,5 ans. Le fonds d'investissement de proximité est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds d'investissement de proximité décrits à la rubrique « Profil de risque et de rendement » du DICI.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

## 3 MODALITÉS DE SOUSCRIPTION

Les Parts sont commercialisées pendant une période comprise entre la date d'agrément du Fonds et la Date de Constitution du Fonds, et souscrites pendant la Période de Souscription. Au cours de cette période, les demandes de souscription sont reçues par la Société de Gestion qui les transmet au Dépositaire agissant en qualité de gestionnaire du passif. Aucune souscription ne sera admise en dehors de la Période de Souscription.

Chaque souscription par un Porteur de Parts est constatée sous la forme d'un bulletin de souscription, établi par la Société de Gestion en deux exemplaires, dont l'un est remis au Porteur de Parts après signature et l'autre conservé par la Société de Gestion, mentionnant notamment le nom et l'adresse du Porteur de Parts, la date et le montant de la souscription. La signature du bulletin de souscription par le Porteur de Parts ou son mandataire constitue l'adhésion de ce dernier aux dispositions du Règlement ainsi que son engagement ferme et irrévocable de libérer une somme correspondant au montant de sa souscription. Les Parts sont obligatoirement libérées intégralement en numéraire lors de leur souscription.

Les souscriptions de Parts seront effectuées :

> dès lors qu'aucune Valeur Liquidative établie dans les conditions définies à l'article 14.2 du Règlement n'a été publiée, à la valeur nominale d'origine des Parts telle que définie à l'article 6.3 du Règlement,  
> jusqu'à l'issue de la Période de Souscription, sur la base de la plus élevée des valeurs entre la valeur nominale d'origine et la prochaine Valeur Liquidative établie conformément à l'article 14.2 du Règlement. La différence éventuelle entre les deux valeurs visées ci-dessus constituera une commission de souscription acquise au Fonds.

Chaque souscription de Parts A sera majorée au maximum de 5 % TTC du montant de la souscription, à titre de droits d'entrée non acquis au Fonds.

Les souscriptions ne peuvent se faire qu'en Parts entières avant l'établissement de la première Valeur Liquidative du Fonds.

**Signature (obligatoire)**

## 4 LIVRAISON

> Sauf indication contraire, les parts souscrites seront livrées en nominatif pur à la BFCM.

> Si vous souhaitez que ces parts soient livrées sur un compte-titres spécifique, nous vous remercions de joindre un Relevé de Compte Titres et de renseigner ci-dessous les références bancaires de ce compte :

Code banque \_\_\_\_\_ Code guichet \_\_\_\_\_ Numéro de compte \_\_\_\_\_ Clé RIB \_\_\_\_\_

## 5 SOUSCRIPTION ET CHOIX FISCAL (un seul choix possible)

Je souscris (montant minimal de 1 000 € hors droits d'entrée) :

Montant hors droits d'entrée [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] 0 ] , [ ] [ ] 0 ] € (MS)  
(Multiple de 10 si aucune valeur liquidative n'a été publiée)

Droits d'entrée (maximum 5 %) [ ] [ ] , [ ] [ ] % (TDE)

Montant droits d'entrée [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] , [ ] [ ] € (MDE) = (MS) x (TDE) (1)

**Montant total de la souscription** [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] , [ ] [ ] € (MT) = (MS) + (MDE) (2)

Je joins un chèque du montant indiqué en **MT** (2) à l'ordre de **BFCM/RAYONNEMENT FRANCE N°2**.

### Encadrement des frais et commissions de commercialisation, de placement et de gestion

Je verse un montant total de [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] , [ ] [ ] € (MT) (2), qui comprend un montant de droits d'entrée de [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] , [ ] [ ] € (MDE) (1).

Ce montant ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à 5 % du montant de cette souscription.

J'ai pris connaissance du fait que les droits d'entrée dans le Fonds sont négociables.

Je consens à ce que soient prélevés sur le Fonds des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de 4,98 % (TMFAM\_GD), dont des frais et commissions de distribution (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 2,09 % (TMFAM\_D). Les frais et commissions de distribution ne pourront être prélevés au-delà de la durée de 8,5 ans.

Une partie des frais récurrents de gestion facturés au Fonds peut être rétrocédée au profit des distributeurs du Fonds. Suivant les distributeurs, le taux de rétrocession annuel moyen sur les frais facturés peut varier dans une fourchette comprise entre 0,90 % et 1,50 % TTC du montant de la souscription initiale.

### Modalités spécifiques de partage de la plus-value

Les porteurs de parts spéciales ont vocation à investir au moins 0,25 % (SM) du montant des souscriptions initiales totales dans des parts spéciales qui leur ouvrent un droit d'accès à 20 % (PVD) de la plus-value réalisée par le Fonds, dès lors que sont réunies les conditions de rentabilité suivantes : 120 % (RM). Les sigles entre parenthèses correspondent à des valeurs dont le mode de calcul est précisé dans les lignes correspondantes des tableaux intitulés 'Répartition des taux de frais annuels moyens (TFAM) maximaux gestionnaire et distributeur par catégorie agréée de frais' et 'Modalités spécifiques de partage de la plus-value («carried-interest»)'; présentés au sein du DICI du Fonds.

## 6 ENGAGEMENTS DU SOUSCRIPTEUR

Je reconnais que la présente offre de souscription n'a pas fait l'objet d'un démarchage bancaire ou financier tel que défini à l'article L. 341-1 du Code monétaire et financier, ni avant la souscription ni lors de sa conclusion. Je déclare :

- avoir reçu et pris connaissance du DICI relatif au Fonds d'Investissement de Proximité RAYONNEMENT FRANCE N°2 et adhérer à celui-ci et au Fonds, et m'engager irrévocablement à souscrire au montant susmentionné ;
- avoir été informé(e) de la possibilité de recevoir gratuitement, sur simple demande écrite adressée à la Société de Gestion, le règlement, le dernier rapport annuel et la dernière composition de l'actif du Fonds ;
- que les sommes versées en contrepartie de ma souscription ne constituent pas une opération de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme au sens des articles L. 561-1 et suivants du Code monétaire et financier ;
- avoir été informé(e) de ma catégorisation en tant que client non-professionnel ;
- avoir été informé(e) que le bulletin est valable sous réserve d'encaissement de la souscription et dans la limite des parts A disponibles.

Afin de bénéficier des avantages fiscaux prévus, pour les personnes physiques, par les articles 885-0 V bis, 199 terdecies-0 A VI bis, 150-0 A III 1° et 163 quinquies B du Code général des impôts, je m'engage à conserver les parts du Fonds jusqu'au 31 décembre de la 5<sup>ème</sup> année suivant celle de leur souscription, à réinvestir immédiatement dans le Fonds la totalité des sommes ou valeurs réparties pendant la même période, lesquelles demeureront indisponibles jusqu'au terme de cette période. Je déclare être fiscalement domicilié en France et en outre que moi-même (agissant directement, par personne interposée ou par l'intermédiaire d'une fiducie), mon conjoint, mon partenaire lié par un pacte civil de solidarité, mon concubin notoire et nos ascendants et descendants ne détenons pas ensemble plus de 10 % des parts du Fonds ni, directement ou indirectement, plus de 25 % des droits dans les bénéficiaires des sociétés dont les titres figurent à l'actif du Fonds et n'avons pas détenu ce montant à un moment quelconque au cours des cinq années précédant la souscription des parts. J'ai noté que :

- le non respect des engagements ou de la condition ci-dessus énoncés entraînerait la remise en cause de tout ou partie des avantages fiscaux dont j'ai bénéficié ;
- le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque souscripteur et est susceptible d'être modifié postérieurement à la date de signature du présent bulletin de souscription.

Je reconnais que l'avantage fiscal ne constitue pas la seule motivation de mon investissement dans le Fonds et j'ai vérifié que la réduction d'impôt liée à cet investissement (compte tenu des autres réductions d'impôt dont j'entends bénéficier et de l'effet du plafonnement des avantages fiscaux) n'excède pas le montant prévisionnel d'imposition sur la fortune ou sur mes revenus à payer au titre de la période de souscription. J'accepte :

> de conserver les parts pendant toute la durée de vie du Fonds, dans les conditions déterminées par les articles 10 et 11 du Règlement sur les rachats et les cessions de parts. Mon investissement pourra en conséquence ne présenter aucune liquidité pendant toute la durée de vie du Fonds, soit pendant 6,5 à 8,5 années ;

> de prendre le risque d'une perte sur le capital investi dans le Fonds (mon investissement peut varier à la baisse sans que la baisse ne puisse excéder le montant investi).

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_

en trois exemplaires, dont le dernier est à conserver par le souscripteur pour envoi aux services fiscaux avec l'attestation fiscale, adressée ultérieurement par EXTENDAM.

**Signature, précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé" :**

**Société de Gestion** : EXTENDAM - 79 rue La Boétie - 75008 Paris  
**Dépositaire** : Banque Fédérative du Crédit Mutuel - 34 rue du Wacken - 67000 Strasbourg

Au 30 juin 2016, la part de l'actif investie dans des entreprises éligibles des FIP gérés par EXTENDAM est la suivante :

Dénomination	Date de création	Pourcentage de l'actif <sup>1</sup> éligible (quota de 60 % <sup>2</sup> ) à la date du 30/06/2016	Date à laquelle l'actif doit comprendre au moins 60 % <sup>2</sup> de titres éligibles
FIP Commerce & Foncier N°1	2010	62 %	2 décembre 2012
FIP Patrimoine & Hôtel N°1	2011	100 %	30 avril 2013
FIP Hôtel & Commerce N°1	2011	60 %	30 novembre 2013
FIP Patrimoine & Hôtel N°2	2012	100 %	30 avril 2014
FIP Hôtel & Commerce N°2	2012	60 %	30 novembre 2014
FIP Patrimoine & Hôtel N°3	2013	100 %	30 décembre 2015
FIP Hôtel & Commerce N°3	2013	71 %	31 juillet 2016
FIP Patrimoine & Hôtel N°4	2014	75 %	30 juin 2017
FIP Patrimoine Capital France N°1	2014	89 %	30 juin 2017
FIP Patrimoine & Hôtel N°5	2015	34 %	30 juin 2018
FIP Patrimoine Capital France N°2	2015	75 %	30 juin 2018
FIP Direction France N°1	2016	2 %	30 juin 2019
FIP Rayonnement France N°1	2016	0 %	30 juin 2019

[1] Calculé d'après les comptes arrêtés au 30 juin 2016, selon la méthode définie à l'article R. 214-65 du Code monétaire et financier.

[2] Quota de 70 % pour les FIA dont la date de constitution est postérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2014.